



ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUFFET

Rue du Village, 3 - 4590 Ouffet

Tél. : 086/36.61.36 Fax : 086/36.73.79

AVIS – ENQUETES PUBLIQUES

Décret voirie du 6/02/2014 - Modification de voirie

Le Collège communal porte à la connaissance du public la mise en œuvre d'enquêtes publiques portant sur les objets suivants :

- 1. Cession d'une emprise de voirie de 86 m² située rue d'Ellemelle à Ouffet (parcelle cadastrée B 173B) dans le cadre de la construction en cours d'un immeuble à appartements appartenant aux consorts LOIX ;**
- 2. Cession de deux emprises de voirie (113m² au total) suite à une demande de division des parcelles C 211B et 212B situées rue de Warzée à Ellemelle et appartenant aux consorts Lorette-Mareschal. Cette modification de voirie intervient dans la perspective d'une éventuelle urbanisation des parcelles induites par cette division ;**
- 3. Déplacement du sentier n°26 situé à Ellemelle en vue d'adapter celui-ci par rapport à la réalité du terrain et à la configuration des parcelles agricoles existantes.**

Les dossiers sont portés à enquête publique du 8 juin 2018 au 8 juillet 2018 en application du décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014, entré en vigueur le 01 avril 2014.

Les dossiers sont consultables au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures, le mercredi de 13 heures à 16 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

Les explications techniques sont fournies par le service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet sur rendez-vous pris téléphoniquement au 086/36.61.36.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations, durant le délai d'enquête publique, par télécopie au 086/36.73.79 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@ouffet.be ou par courrier ordinaire adressé au Collège communal, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet.

A peine de nullité, les envois par courrier ordinaire ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les observations et réclamations peuvent également être formulées oralement auprès de l'agent communal délégué, au service communal d'urbanisme, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 8 juillet 2018 à 15 heures.

À Ouffet, le 28 mai 2018.

Par le Collège,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

La Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX -CASSART